Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260629-20260629053-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2026

Présents (25) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (4) : M. NOIRBENT (pouvoir à M. CONAN), M. SIMON (pouvoir à M. LE TRIONNAIRE), Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme LE BRETON).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/053 Approbation de la convention relative au Relais Petite Enfance (RPE)

La convention territoriale globale (CTG) a été renouvelée pour la période 2026/2030. Cet accord-cadre, signé entre la CAF et les collectivités, vise à associer les partenaires locaux à la définition du projet social de territoire et à l'organisation de l'offre de services aux familles.

En conséquence de ce renouvellement, une actualisation de la convention de financement du relais petite enfance (RPE) a été signée entre la commune de Saint Nolff, commune organisatrice du RPE, et la CAF du Morbihan.

Afin de poursuivre ce service, il revient maintenant à chaque commune du RPE de valider le renouvellement de la convention intercommunale ci-jointe fixant les modalités de fonctionnement entre la commune de Saint Nolff et les cinq autres communes du relais (Elven, Monterblanc, Sulniac, Trédion et Treffléan).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** la convention intercommunale ci-jointe pour la période 2026/2030.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 2 juillet 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 03/07/2026
Qualité : MAIRE

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444